



## MUNICIPALITÉ DES ÉBOULEMENTS

2335, route du Fleuve  
Les Éboulements (Québec)  
G0A 2M0

# AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC EST DONNÉ par la soussignée,

Que le règlement intitulé **Règlement 295-25 ayant pour objet la création d'une réserve financière pour la vidange des boues des étangs d'épuration des eaux usées et le remplacement de certains équipements** est entré en vigueur le 19 janvier 2026.

Une copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité, aux heures régulières d'ouverture de même que sur le site Internet ([www.leseboulements.com](http://www.leseboulements.com)).

DONNÉ AUX ÉBOULEMENTS, CE 19<sup>ÈME</sup> JOUR DE JANVIER 2026.

Rébecca Bleau  
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Rébecca Bleau, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, de la Municipalité des Éboulements, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis à l'endroit désigné par le conseil municipal et publié sur le site Internet de la Municipalité.

DONNÉ AUX ÉBOULEMENTS, CE 19ÈME JOUR DE JANVIER 2026.

Rébecca Bleau,  
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe